



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE LA MAGNASCOLE SEANCE DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Syndical de « La Magnascole », se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Pierre ZENNER.

Convocation transmise le 06 mars 2024, affichée dans chaque mairie adhérente, comportant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la séance du 12 décembre 2023
2. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024
3. Mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel
4. Vote du compte administratif 2023
5. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023
6. Affectation du résultat 2023
7. Vote du budget primitif 2024
8. Contributions communales 2024
9. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Syndical
10. Communications

Etaient présents :

Commune de Kœnigsmacker : M. ZENNER, M^{me} VAZ, M. WEBER, M^{me} JACQUET.

Commune de Malling : M^{me} LUZERNE.

Commune de Kerling les Sierck : M. HOCHARD, M^{me} DELAPORTE.

Commune de Hunting : M. MARCK, M^{me} LAUMESFELT.

Commune d'Oudrenne : M. GUIRKINGER, M^{me} HILCHER, M. SINGER.

Absents excusés :

M^{me} VAZ donne procuration à M. WEBER
M. LINSTER donne procuration à M. HOCHARD
M^{me} MAGINI
M. FERRY



Participait en outre

: Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 12
Membres votants : 14
Quorum : 09

Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.

M. WEBER est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Avant d'aborder la séance, M. ZENNER demande à l'assemblée de bien vouloir retirer à l'ordre du jour le point suivant :

- **N° 3 « MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL »**

Considérant que la proposition de Monsieur le Président n'est pas de nature à altérer le débat et après en avoir délibéré par vote à main levée, des membres présents et représentés, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait du point n°3.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

(D : 01/2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2023.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



✓ **Ordre du jour n°2 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE 2024**

(D : 02/2024)

- Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- Vu la délibération du Conseil Syndical N°03/2018 en date du 14/02/2018 relative à la modification des rythmes scolaires pour la rentrée des classes de septembre 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil Syndical N°02/2021 en date du 08/03/2021 relative au renouvellement des rythmes scolaires pour la rentrée des classes de septembre 2021 ;
- Considérant la concertation avec les différents acteurs et notamment l'Inspection Académique, les conseils d'écoles et les parents d'élèves ;
- Vu l'avis favorable de l'ensemble de ces acteurs ;

Au vu de ce constat, le Syndicat souhaite demander le renouvellement à titre dérogatoire de l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours hebdomadaires dans ses écoles maternelle et primaire, en application du décret n°2017- 1108 du 27 juin 2017 pour une période de trois ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président, portant à renouveler l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours hebdomadaires dans ses écoles maternelle et élémentaire, en application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 pour une période de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2024 ;
- **CHARGE M.** le Président à instruire ce renouvellement de dérogation et d'en informer Madame l'inspectrice de l'éducation nationale.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°3 : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL**

Point retiré de l'ordre du jour.



✓ Ordre du jour n°4 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

(D : 03/2024)

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du syndicat sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2023, conformément au compte de gestion de Madame La Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange.

Le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2023	RECETTES	CA 2023
011 Charges à caractère général	161 615,73 €	013 Atténuation de charges	55,08 €
012 Charges de personnel	187 035,89 €	70 Produits des services	- €
65 Autres charges de gestion	195 497,35 €	73 Impôt et taxes	- €
66 Charges financières	39 585,42 €	74 Dotations	572 597,22 €
67 Charges exceptionnelles	62 367,00 €	75 Autres produits de gestion	3 453,19 €
68 Dotations provisions semi-budg	- €	76 Produits financiers	- €
042 Opérations d'ordre	- €	77 Produits exceptionnels	- €
		042 Opérations d'ordre	- €
002 Déficits année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	105 000,00 €
	646 101,39 €		681 105,49 €
Résultat de fonctionnement 2023 (Excédentaire)		35 004,10 €	

➤ Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		CA 2023	RECETTES	CA 2023
20	Immo Incorporelles	0,00 €	13 Subv. d'investissement	9 712,20 €
21	Immo corporelles	7 388,31 €	20 Immo Incorporels	- €
23	Immo en cours	- €	10 Dotations Fonds divers	65 563,16 €
16	Remboursement emprunts	49 927,42 €	040/041 Opérations d'ordre	- €
040/041	Opérations d'ordre	- €		
001	Déficits année antérieure	18 847,23 €	001 Excédents Année antérieure	
		76 162,96 €		75 275,36 €

Résultat d'Investissement 2023 (Déficiaire)	-887,60 €
---	------------------

RESULTAT DE CLÔTURE 2023	Excédentaire
	34 116,50 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme LUZERNE Marie-Rose, 1^{ère} vice-présidente, après examen du compte administratif de l'exercice 2023, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE le compte administratif 2023, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public

Votants : 13	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

✓ **Ordre du jour n°5 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

(D : 04/2024)

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Président soumet au Conseil, le compte de gestion de la Magnascole, présenté par de Madame La Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**APPROUVE** la concordance entre les deux documents

- **DECLARE** le Compte de Gestion 2023, dressé par le service de Gestion Comptable de Hayange, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 057022

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC HAYANGE

ETABLISSEMENT : SIVOS LA MAGNASCOLE

Résultats budgétaires de l'exercice

53100 - SIVOS LA MAGNASCOLE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 107,63	700 341,00	796 448,63
Titres de recette émis (b)	75 275,36	576 105,49	651 380,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	75 275,36	576 105,49	651 380,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 107,63	700 341,00	796 448,63
Mandats émis (f)	57 315,73	646 171,93	703 487,66
Annulations de mandats (g)		70,54	70,54
Depenses nettes (h = f - g)	57 315,73	646 101,39	703 417,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 959,63	59 995,90	52 036,27
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

53100 - SIVOS LA MAGNASCOLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-18 847,23		17 959,63		-887,60
Fonctionnement	164 253,63	59 253,63	-69 995,90		35 004,10
TOTAL I	145 406,40	59 253,63	-52 036,27		34 116,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	145 406,40	59 253,63	-52 036,27		34 116,50

✓ **Ordre du jour n°6 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

(D : 05/2024)

Monsieur le Président rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les Collectivités Locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le budget primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 MAGNASCOLE

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2023	646 101,39 €	Dépenses Réelles 2023	57 315,73 €
Recettes Réelles 2023	576 105,49 €	Recettes Réelles 2023	75 275,36 €
Excédent réel 2023	- 69 995,90 €	Excédent réel 2023	17 959,63 €
Excédent 2022 reporté :	105 000,00 €	Déficit 2022 reporté	-18 847,23 €
Résultat cumulé 2023	35 004,10 €	Résultat cumulé 2023	-887,60 €
dépenses RAR 2023			0,00 €
recettes RAR 2023			0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	35 004,10 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créditeur - article 002 – en recette)	
↳ AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)	-887,60 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2023 du Syndicat de la Magnascole.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



✓ Ordre du jour n°7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

(D : 06/2024)

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 741 150,10 €.

Le Budget Primitif 2024 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres.

☞ En reportant les résultats 2023 :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 35 004,10 € (Art 1068)
- Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 € (Art 002)
- Déficit d'investissement reporté : 887,60 € (Art 001)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 668 063,00 €.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP2024
011	Charges à caractère général	174 700 €
012	Charges de personnel	197 800 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	235 700 €
66	Charges financières	37 380 €
67	Charges exceptionnelles	- €
023	Virement à la section investissement	22 483 €
	TOTAUX	668 063 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP2024
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits de services	- €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations et Participations	662 063 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
	TOTAUX	668 063 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 73 087,10 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP2024
001	Déficit investissement 2023 reporté	887,60 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	19 999,50 €
22	Immobilisations en cours	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	52 200,00 €
	TOTAUX	73 087,10 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP2024
001	Excédent d'investissement 2023 reporté	- €
10	Dotations fonds divers réserves	1 200,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 004,10 €
13	Subventions d'investissement	14 400,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	22 483,00 €
	TOTAUX	73 087,10 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 sur les bases précitées.
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section dans les conditions prévues par l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

✓ Ordre du jour n°8 : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2024

(D : 07/2024)

Monsieur Le Président expose que les années précédentes, les contributions communales de l'année N prenaient en compte les résultats de l'exercice écoulé N-1. Suite à une réunion tenue le 7 mars 2024 entre les maires du syndicat de La Magnascole, il a été proposé pour cette année et les années à venir de régulariser la situation chaque année sur la base des participations réelles de chacune des communes lors de l'établissement du compte administratif. Le Syndicat émettra soit un titre de recettes, soit un mandat à l'encontre des communes concernées en fonction du montant des acomptes demandés et de la participation réelle.

Pour l'année 2023, le compte administratif définit les participations réelles de chacune des communes et le reliquat en fonction des acomptes versés, dont vous trouverez ci-dessous le détail :

PARTICIPATIONS REELLES 2023 **(sur la base du compte administratif 2023)**

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - MATERNELLE

369 751 €

Frais de fonctionnement hors transport scolaire

321 482 €

FONCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2023)		Nb d'élèves (rentrée 2022)		Participation
HUNTING	723	22 864 €	18	22 087 €	44 950 €
LOUDRENNE	754	23 844 €	22	26 995 €	50 839 €
KOENIGSMACKER	2318	73 303 €	54	66 260 €	139 563 €
MALLING	660	20 871 €	19	23 314 €	44 185 €
KERLING	628	19 859 €	18	22 087 €	41 946 €
	5083		131	(+13 élèves ext)	



Frais d'investissement	48 269 €
-------------------------------	-----------------

	Hbt	Participation
HUNTING	723	6 866 €
LOUDRENNE	754	7 160 €
KOENIGSMACKER	2318	22 012 €
MALLING	660	6 267 €
KERLING	628	5 964 €
	5083	48 269 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	23 592 €
Emprunt Capital	21 873 €
Invest et Trx	4 263 €
subventions	
fctva	1 459 €
total	48 269 €

dépenses-recettes

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - PRIMAIRE	233 051 €
--	------------------

Frais de fonctionnement	203 210 €
--------------------------------	------------------

FONCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2023)		Nb d'élèves (rentrée 2022)		Participation
HUNTING	723	14 452 €	28	11 425 €	25 878 €
LOUDRENNE	754	15 072 €	35	14 282 €	29 354 €
KOENIGSMACKER	2318	46 335 €	129	52 639 €	98 974 €
MALLING	660	13 193 €	32	13 058 €	26 251 €
KERLING	628	12 553 €	25	10 201 €	22 755 €
	5083		249		

(+ 23 élèves ext)

Frais d'investissement	29 841 €
-------------------------------	-----------------

Investissement	Hbt (source INSEE 2022)	
HUNTING	723	4 245 €
LOUDRENNE	754	4 427 €
KOENIGSMACKER	2318	13 608 €
MALLING	660	3 875 €
KERLING	628	3 687 €
	5083	29 841 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	15 993 €
Emprunt Capital	28 054 €
Invest et Trx	3 126 €
subventions	9 712 €
fctva	7 620 €
total	29 841 €

dépenses-recettes

Participation des communes 2023							
ACOMPTE 2023							
(Acomptes arrondis à l'Euro près)	Dépenses réelles	1er acompte 01/2023	2e acompte 03/2023	3e acompte 06/2023	4e acompte 11/2023	Total acomptes 2023	différence
HUNTING	81 938 €	26 147 €	18 083 €	18 083 €	10 019 €	72 332 €	-9 606 €
LOUDRENNE	91 779 €	23 587 €	20 243 €	20 243 €	16 899 €	80 973 €	-10 806 €
KOENIGSMACKER	274 157 €	69 956 €	60 484 €	60 484 €	51 012 €	241 936 €	-32 221 €
MALLING	80 578 €	25 353 €	17 772 €	17 772 €	10 191 €	71 089 €	-9 489 €
KERLING	74 351 €	18 290 €	16 403 €	16 403 €	14 515 €	65 611 €	-8 740 €
	602 803 €	163 333 €	132 985 €	132 985 €	102 637 €	531 940 €	- 70 863 €

Il a été constaté que les communes ont versé lors des 4 acomptes, un montant global de 531 940 €, alors que la participation réelle basée sur les résultats du compte administratif s'élève à 602 803 €. Le montant de 70 863 € correspondant à la différence entre les acomptes et les résultats 2023, sera demandé aux communes concernées selon la répartition telle que présentée ci-dessus.



Pour l'année 2024, le budget primitif définit les participations prévisionnelles de chacune des communes, dont vous trouverez ci-dessous le détail :

↳ La contribution des Communes aux charges de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles pour l'année 2024 s'élève à 660 904 €.

↳ Cette participation sera recouverte en quatre acomptes (janvier, mars, juin, octobre). Au mois de septembre, un état du compte administratif sera réalisé pour déterminer le besoin ou non du 4^{ème} acompte pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2024

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - MATERNELLE	401 351 €
--	------------------

Frais de fonctionnement hors transport scolaire	358 720 €
--	------------------

FOCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2024)		Nb d'élèves (rentrée 2023)		Participation
HUNTING	721	25 476 €	16	24 528 €	50 004 €
LOUDRENNE	754	26 643 €	17	26 061 €	52 703 €
KOENIGSMACKER	2290	80 917 €	49	75 117 €	156 034 €
MALLING	677	23 922 €	18	27 594 €	51 516 €
KERLING	634	22 402 €	17	26 061 €	48 463 €
	5076		117	(+14 élèves ext)	

Frais d'Investissement	42 631 €
-------------------------------	-----------------

Investissement	Hbt (source INSEE 2024)	
HUNTING	721	6 055 €
LOUDRENNE	754	6 333 €
KOENIGSMACKER	2290	19 233 €
MALLING	677	5 686 €
KERLING	634	5 325 €
	5076	42 631 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	22 490 €
Emprunt Capital	23 000 €
Invest et Trx	1 111 €
subventions	
fctva	3 970 €
total	42 631 €

chariot périscolaire/2
dépenses-recettes

COUT TOTAL fonctionnement/investissement - PRIMAIRE	259 553 €
--	------------------

Frais de fonctionnement	227 480 €
--------------------------------	------------------

FOCTIONNEMENT	Hbt (source INSEE 2024)		Nb d'élèves (rentrée 2023)		Participation
HUNTING	721	16 156 €	24	11 470 €	27 625 €
LOUDRENNE	754	16 895 €	41	19 594 €	36 489 €
KOENIGSMACKER	2290	51 313 €	127	60 693 €	112 006 €
MALLING	677	15 170 €	24	11 470 €	26 639 €
KERLING	634	14 206 €	22	10 514 €	24 720 €
	5076		238	(+ 32 élèves ext + 8 ulis)	

Frais d'Investissement	32 073 €
-------------------------------	-----------------

Investissement	Hbt (source INSEE 2024)	
HUNTING	721	4 556 €
LOUDRENNE	754	4 764 €
KOENIGSMACKER	2290	14 469 €
MALLING	677	4 278 €
KERLING	634	4 006 €
	5076	32 073 €

Dépenses/Recettes	
Emprunt Intérêts	14 890 €
Emprunt Capital	29 200 €
Invest et Trx	6 111 €
subventions	14 448 €
fctva	3 680 €
total	32 073 €

30 tables + 30 chaises
+ moitié chariot cantine
dépenses-recettes



Participation des communes 2024					
ACOMPTES 2024					
(Acomptes arrondis à l'Euro prêt)	Dépenses prévisionnelles	1er acompte 01/2024	2e acompte 03/2024	3e acompte 06/2024	4e acompte 10/2024
HUNTING	88 241 €	26 147 €	22 060 €	22 060 €	17 973 €
LOUDRENNÉ	100 289 €	23 587 €	25 072 €	25 072 €	26 558 €
KOENIGSMACKER	301 742 €	69 956 €	75 435 €	75 435 €	80 915 €
MALLING	88 118 €	25 353 €	22 030 €	22 030 €	18 706 €
KERLING	82 514 €	18 290 €	20 628 €	20 628 €	22 967 €
	660 904 €	163 333 €	165 226 €	165 226 €	167 119 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la participation des communes sur les bases du compte administratif de l'exercice 2023 et à procéder à la régularisation financière selon les résultats suivants :

Participation des communes 2023							
ACOMPTES 2023							
(Acomptes arrondis à l'Euro prêt)	Dépenses réelles	1er acompte 01/2023	2e acompte 03/2023	3e acompte 06/2023	4e acompte 11/2023	Total acomptes 2023	différence
HUNTING	81 938 €	26 147 €	18 083 €	18 083 €	10 019 €	72 332 €	-9 606 €
LOUDRENNÉ	91 779 €	23 587 €	20 243 €	20 243 €	16 899 €	80 973 €	-10 806 €
KOENIGSMACKER	274 157 €	69 956 €	60 484 €	60 484 €	51 012 €	241 936 €	-32 221 €
MALLING	80 578 €	25 353 €	17 772 €	17 772 €	10 191 €	71 089 €	-9 489 €
KERLING	74 351 €	18 290 €	16 403 €	16 403 €	14 515 €	65 611 €	-8 740 €
	602 803 €	163 333 €	132 985 €	132 985 €	102 637 €	531 940 €	- 70 863 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à émettre un avis des sommes à payer à l'encontre des communes concernées en fonction du montant des acomptes demandés et de la participation réelle, en une fois au mois de juin 2024.
- **APPROUVE** la participation des communes sur l'exercice 2024 comme suit, sachant qu'au mois de septembre, un état du compte administratif sera réalisé pour déterminer le besoin ou non du 4^{ème} acompte pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie :

Participation des communes 2024					
ACOMPTES 2024					
(Acomptes arrondis à l'Euro prêt)	Dépenses prévisionnelles	1er acompte 01/2024	2e acompte 03/2024	3e acompte 06/2024	4e acompte 10/2024
HUNTING	88 241 €	26 147 €	22 060 €	22 060 €	17 973 €
LOUDRENNÉ	100 289 €	23 587 €	25 072 €	25 072 €	26 558 €
KOENIGSMACKER	301 742 €	69 956 €	75 435 €	75 435 €	80 915 €
MALLING	88 118 €	25 353 €	22 030 €	22 030 €	18 706 €
KERLING	82 514 €	18 290 €	20 628 €	20 628 €	22 967 €
	660 904 €	163 333 €	165 226 €	165 226 €	167 119 €

Votants : 14	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



Décisions prises par le Président dans
le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Syndical
(D18/2020)

Le Président du Syndicat de la MAGNASCOLE,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **VU** le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- **VU** la délibération D18/2020, en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil Syndical a chargé Monsieur le Président, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

INFORME les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

N°	TITULAIRE	OBJET	MONTANT € HT	REFERENCES	DATE DU CS
D1/2024	LORRY	Remplacement 4 filtres centrale de traitement d'air Ecole maternelle	1 287,00 €	Devis N°C006753 du 20/02/2024	14/03/2024
D2/2024	LORRY	Contrat d'entretien annuel Clim CTA Ecole maternelle	315,00 €	Devis du 20/02/2024	14/03/2024

Le Conseil Syndical déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le
Président dans le cadre de ses délégations

Communications

- Ecoles :
 - Message concernant la circulation routière aux abords des écoles : transmis aux directrices pour diffusion aux parents sur Ariane57

- Réunion trimestrielle le 05/12 avec les atsem
 - Demande de la mise en place de la prime pouvoir d'achat (proposition va être envoyée au comité social territorial du centre de gestion pour avis avant la prise de décision par délibération)
 - Demande pour jours de congés exceptionnels (enfant malade) : avis défavorable

- Transport scolaire
 - Quelques incivilités, un avertissement et une exclusion temporaire décidés par la région Grand Est
 - Organisation à mettre en place lors d'absence d'accompagnatrice
 - Réunion entre maires à organiser pour la prise en charge du transport méridien à compter de la rentrée 2024

- Ménage à l'école élémentaire
 - Contrôles faits par Morgane HILCHER.

- Associations PEP LOR'EST
 - Réflexions à venir sur la tarification du service
 - En attente d'éléments chiffrés pour la meilleure compréhension du compte administratif 2023 et du budget prévisionnel
 - Réunion à prévoir avec le directeur de la CAF pour la subvention en lien avec le CTG

- Personnel du syndicat
 - Arrivée de Johann MICOTTIS au 01/02/24
 - Départ à la retraite de Ghislaine TEMPESTINI au 28/02/24
 - Départ de Séverine STEINMETZ du syndicat au 28/02/24, mais continue à suivre les dossiers le temps de formation de Johann.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

PV se rapportant aux délibérations n° D 01/2024 à D 07/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire
M. Fabrice WEBER

Le Président
M. Pierre ZENNER